

que celui qui faisoit l'épreuve étoit un efféminé.

« Ainsi, reprend le Père Gerdil, il faudra dire  
 » que, comme on avoit adopté le combat pour  
 » reconnoître les poltrons, on adopta l'épreuve  
 » par le feu pour reconnoître les efféminés, &  
 » que des Nations uniquement guerrières, comme  
 » les Germains, avoient des raisons fondées  
 » sur l'expérience pour juger les uns & les  
 » autres coupables de tous les crimes. . . . .

» Cependant, continuë l'Auteur, je ne m'arrê-  
 » terai pas à discuter si les hommes & les fem-  
 » mes pouvoient avoir les mains assez endurcies  
 » par l'expérience des armes & par les travaux  
 » de la campagne, pour manier le fer ardent  
 » aussi aisément que l'Auteur le suppose, &  
 » marcher même sur des focs de charruë rougis  
 » au feu. Je remarque seulement que, dans  
 » l'épreuve de l'eau bouillante, il falloit enfon-  
 » cer toute la main & une partie du bras dans  
 » une cuve pleine d'eau. Seroit-il probable que,  
 » pour éviter le reproche d'efféminés, les hom-  
 » mes & les femmes chez les Germains dussent  
 » avoir la peau du revers de la main & d'une  
 » partie du bras assez rude & assez calleuse, pour  
 » qu'au bout de trois jours il n'y parût rien de  
 » l'impression de l'eau bouillante? . . . . .

» Lorsque, par un accident commun dans la  
 » vie ( c'est-à-dire hors des épreuves ) on se  
 » brûloit par l'attouchement d'un fer chaud ou  
 » de l'eau bouillante, passoit-on pour un effé-  
 » miné chez les Germains, si, au bout de trois  
 » jours, il paroissoit quelque marque de brûlure  
 » sur la peau? C'est pourtant ce qui auroit dû  
 » être, si la pensée de l'Auteur étoit véritable. »  
 » Toute la suite de ce raisonnement démonstratif  
 est à lire.